



Formulaire d'inscription Année scolaire 2015-2016

Abonnement Scolaire AVENTURE

Valable du 1er septembre 2015 au 1^{er} juillet 2016

pour 1 trajet aller-retour par jour scolaire

Non valable samedis et vacances scolaires

Réservé aux élèves inscrits dans un établissement public ou privé jusqu'à la Terminale

ELEVE ☐ Mlle ☐ Mr

NOM.....

Fournir 2 photos d'identité
identiques et récentes

PRENOM.....

Date de Naissance

Adresse

Code Postal Commune.....

Ligne bus utilisée : Arrêt montée : Arrêt descente :

SCOLARITE : Inscription établissement scolaire rentrée septembre 2015

☐ Lycée ☐ Collège ☐ Ecole

Cachet de l'établissement scolaire

ou certificat d'inscription obligatoire

ou copie d'une pièce d'identité si moins de 16 ans

Nom Ets Scolaire :

Ville Ets Scolaire:

Classe : Régime : ☐ 1/2P ☐ EXT ☐ INT

1 Je remplis les coordonnées du Représentant légal

☐ Mme ☐ Mr NOM.....PRENOM.....

Adresse

Code Postal Commune.....

☐ Je refuse de recevoir par voie postale les informations commerciales de TEMPO

2 Pour le suivi du dossier, je renseigne un numéro de téléphone du Représentant légal

N° Tél.....N° Mobile ☐ J'accepte de recevoir des informations TEMPO par SMS

3 J'indique l'adresse e-mail du Représentant légal, je recevrai donc par voie électronique des informations commerciales uniquement du réseau TEMPO (1 fois par mois maximum)

Courriel :@.....

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU REPRESENTANT LEGAL AU VERSO

PARTIE RESERVEE - NE RIEN INSCRIRE

Carte N°..... Délivrée le..... Règlement..... ESP ☐ CH ☐ CB ☐

Facturation ☐ :

Les informations qui vous concernent sont destinées exclusivement à Keolis Agen, opérateur du réseau TEMPO.
Ces informations ne seront pas communiquées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent (art.34 de la loi « Informatiques et Libertés ». Pour l'exercer, adressez-vous à Keolis Agen – Service Marketing – Z.I. de Laville – 47240 Bon-Encontre.
Votre photo sera conservée dans le dossier informatique client Keolis Agen car, en cas de perte, son remplacement sera facilité.
Votre adresse e-mail sera conservée afin de vous communiquer des informations concernant votre abonnement.
Vous pouvez néanmoins demander que votre photo ou votre adresse e-mail ne soient pas gardées, en cochant les cases ci-dessous.
Si vous ne souhaitez pas que Keolis Agen conserve votre photo dans votre dossier informatique, cochez ☐

CHARTRE DE BONNE CONDUITE et CONSIGNES DE SECURITE

Le temps du voyage est un temps partagé. A bord et aux abords du véhicule, adopter une conduite responsable, c'est respecter le conducteur, les autres voyageurs, le personnel d'exploitation et le matériel mis à votre service.

Chaque voyageur s'engage à :

- Porter le gilet jaune sur les trajets entre domicile ⇔ arrêt bus ⇔ établissement scolaire
- Ne pas chahuter ou provoquer des bousculades au point d'arrêt
- Attendre l'arrêt complet du véhicule avant de monter ou descendre
- Présenter sa carte d'abonnement au conducteur à chaque montée à bord du bus et lors de toute réquisition d'un agent assermenté, ou acheter un ticket en cas d'oubli ou d'absence du titre de transport.
- Boucler sa ceinture de sécurité si le véhicule en est équipé
- Ne pas provoquer de chahut durant le trajet, vis-à-vis des autres voyageurs ou du conducteur ou de tout agent représentant la société
- Ne pas jeter de papiers, détritus ou journaux de toutes sortes dans le véhicule
- Attendre le départ et l'éloignement du véhicule afin que la visibilité soit dégagée pour s'engager sur la chaussée

Le non-respect de ces obligations entraîne l'envoi par courrier d'une lettre d'avertissement avec copie à l'Agglomération d'Agen ainsi qu'au chef d'établissement scolaire

- Ne pas fumer à bord d'un véhicule, ne pas utiliser des allumettes ou un briquet
- Ne pas porter sur soi des objets dangereux ou substances illicites
- Ne pas utiliser sans motif le marteau brise-vitre, le système de décompression des portes
- Ne pas toucher avant l'arrêt complet du véhicule, les poignées, serrures, dispositifs d'ouverture des portes ainsi que issues de secours
- Ne pas proférer des injures envers le conducteur, le contrôleur, tout agent de la société de transport ou tout autre voyageur
- Ne pas dégrader du matériel par des tags, rayures, déchirures ou arrachements
- Ne pas utiliser de manière intempestive un appareil sonore à bord du véhicule

Le non-respect de ces obligations entraîne l'exclusion temporaire du transport pour une durée d'une semaine à un mois selon la gravité des faits qui seront jugés par une commission de discipline. Est également passible d'une telle sanction, tout voyageur ayant reçu une lettre d'avertissement.

- Ne pas porter de coup contre un autre voyageur, le conducteur ou tout autre représentant de la société exploitante
- Ne pas jeter d'objets visant d'autres passagers, lancés sur la chaussée ou visant le véhicule
- Ne pas réitérer une faute ayant préalablement entraînée une exclusion temporaire

Le non-respect de ces obligations entraîne l'exclusion définitive du transport . Les faits seront jugés par la Commission de Discipline.

Je soussigné (e), _____

- atteste sur l'honneur les renseignements figurant au recto de ce formulaire
- déclare avoir pris connaissance de la charte de bonne conduite et des consignes de sécurité mentionnées ci-dessus
- m'engage à les porter à la connaissance de mon enfant

Fait à _____ le _____

Signature obligatoire du représentant légal

